Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 022-212203350-20261023-20261001DM2-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CÔTES D'ARMOR

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SENVEN-LEHART

Séance du 22 octobre 2026

20h00

PRESENTS : LE GRAËT Anthony, RAIMONDO Annette, LE LAY Cédric, FINET Sylvie, FLYNN Carine, HENRY Michèle, LANDRIEU Anthony, LE FLOHIC Jérôme

Nombre de conseillers en exercice : 9 **Votants** : **Présents** : procuration : 0

Absent excusé :

Secrétaire de séance : RAIMONDO Annette

Date de convocation le 15 octobre 2026

2026-10-01 Décision modificative n°2

Notre agent titulaire est actuellement en congé longue maladie, nous avons donc procédé à une régularisation au mois de juillet pour lui verser le traitement intégral alors qu'il était à 50% depuis février 2026. Marie le remplace depuis le mois de juin, il faut donc prévoir des crédits supplémentaires.

La décision Modificative n°2 est la suivante :

MAIRIE DE SENVEN-LEHART (22720)

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 022-212203350-20261023-20261001DM2-DE

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Compte			Compte	Chapitre	
60611	011	-800,00 €	6419	013	2 500,00 €
60612	011	-3 500,00 €			
623	011	-2 500,00 €	70311	70	250,00 €
626	011	-1 250,00 €			
635	011	-5 000,00 €			
6558		-5 000,00 €			
6218	012	21 800,00 €	773	77	1 000,00 €
TOTAL		3 750,00 €	TOTAL		3 750,00 €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Compte	Chapitre		Compte		
1641	16	10 000,00 €			0,00 €
			10222		10 000,00 €
TOTAL		10 000,00 €	TOTAL		10 000,00 €

Fait et délibéré en Mairie les Jour, Mois et An Susdits

Le Maire

Anthony LE GRAËT